

APPEL D'OFFRES PUBLIC

RESTAURATION DE LA COUVERTURE ET RECONSTRUCTION DU CLOCHER DU PRATTO DE PERCÉ

RÉFÉRENCE : 21-031

La Ville de Percé, propriétaire et maître de l'ouvrage, demande des soumissions pour des travaux de restauration de la couverture et reconstruction du clocher du Pratto de Percé.

Les personnes et les entreprises intéressées peuvent se procurer les documents d'appel d'offres en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un représentant par téléphone au 1 866-669-7326 ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumission délivré par une institution financière et établi au montant de 10 % du montant de la soumission et valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de 10 % du montant de la soumission fait à l'ordre de la Ville de Percé, soit d'une lettre de garantie ou d'une lettre de cautionnement émise par une institution financière au montant de 10 % du montant de la soumission, soit d'obligations conventionnelles au porteur ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada et dont la valeur nominale représente également 10 % du montant de la soumission. Cette garantie de soumission sera échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie de paiement des gages, matériaux et main-d'œuvre sous forme de cautionnements équivalent chacun à 50 % du montant de la soumission. Seuls des cautionnements émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission (l'original et trois copies), dans une enveloppe cachetée portant la mention « **Soumission – Restauration de la couverture et reconstruction du clocher du Pratto de Percé** » doit, pour être valablement reçue, se trouver entre les mains de la greffière de la Ville de Percé ou de son mandaté officiel, à l'hôtel de ville, 137, route 132 Ouest, Percé (Québec) G0C 2L0, au plus tard **le 7 avril 2022, à 15 h**. Les soumissions seront ouvertes le même jour à partir de 15 h 01.

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du responsable de l'appel d'offres, M. Ghislain Pitre, directeur de l'urbanisme et de la gestion du territoire, par courriel à l'adresse urbanisme@ville.perce.qc.ca ou par télécopieur au numéro (418) 782-5487.

Seules les personnes, sociétés ou compagnies détenant une licence d'entrepreneur et ayant leur principale place d'affaires au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord, seront admises à soumissionner. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur conformité envers la Régie du bâtiment que pour leur solvabilité et le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les licences et permis requis.

La Ville de Percé ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Percé, le 16 mars 2022.

**Gemma Vibert,
Greffière**